



MANIPULATION DES EXTINCTEURS

Satisfaction et réussite

FEU1

V1.1

17/12/2023



X %



objectif pédagogique

Connaître la procédure incendie propre à son établissement et être en mesure d'utiliser un extincteur sur un départ de feu. Être capable d'intervenir efficacement, en qualité de premier témoin, face à une situation de départ de feu dans son environnement de travail.



1H00

intra
entreprise

Public concerné

Tout salarié de l'établissement.
Groupe de 4 à 12 personnes par session.

Prérequis

Néant

Encadrement

Formateur(trice) qualifié(e) (SSIAP1) ou 3 ans d'expérience en qualité de formateur incendie.

Conditions de réalisation

Partie théorique :

- 1 - La connaissance des risques présents dans l'établissement et les moyens de prévention ;
- 2 - Les conséquences d'un incendie sur l'établissement ;
- 3 - Les principales causes d'un départ de feu et le principe de combustion ;
- 4 - Les classes de feu et les procédés d'extinction ;
- 5 - La propagation d'un feu, le danger des fumées et leurs effets ;
- 6 - Principe de fonctionnement et mise en œuvre des extincteurs.
- 7 - Le déclenchement de l'alarme avec l'alerte aux secours extérieurs ou interne à l'entreprise.

Partie pratique :

- 1 - Démonstration sur la mise en fonctionnement d'un extincteur en respectant les consignes de sécurité ;
- 2 - Technique d'approche et d'utilisation d'un extincteur ;
- 3 - Atelier de mise en œuvre des extincteurs EP6l et CO2 sur générateur de flammes.



Ensemble de techniques pédagogiques (exposé interactif, démonstration pratique, mises en situation...) issues de l'A.F.N.O.R.
Supports pédagogiques projetés, plaquettes pédagogiques



Extincteurs de formation (réels EP6l et CO2 ou laser EP6l et CO2), générateur de flammes écologique, simulateur de flammes (slikflame), rubalise, ordinateur, vidéo projecteur, écran de projection, salle de cours, espace dédié à la pratique des moyens de lutte sur simulateur, couverture anti-feu.



ERT-Code du travail. Articles : L4141-2, R4227-28, R4227-38, R4227-39
ERP-Arrêté du 25 juin 1980 modifié. Articles : MS1, MS47, MS48, MS51, MS69, MS70
Consignes de sécurité incendie de l'établissement



programme de la formation Page 2/2

MANIPULATION DES EXTINCTEURS

FEU1

V1.1

17/12/2023



X SUR 10

Satisfaction et réussite



X %

Compétences de la formation

Être capable de réagir efficacement face à un départ de feu et adopter les bons réflexes ;

Être capable d'appliquer les consignes de sécurité incendie de son établissement ;

Être capable de connaître son rôle dans l'organisation des secours internes à l'entreprise ;

Être capable d'utiliser un extincteur en respectant les consignes de sécurité.

Remise à niveau des compétences/Recyclage : Il est recommandé de remettre à jour les compétences tous les ans.

Organisation et méthodes d'évaluations

Cette formation est 100% présentielle

Les évaluations sont formatives. Pour que le stagiaire soit validé les conditions suivantes doivent être remplies :

- Avoir participé à toutes les phases de la formation (feuille de présence) ;
- Participer activement à la formation (lors des mises en situation pratiques).



Documents remis aux stagiaires et aux clients

Livret aide-mémoire stagiaire "Lutte contre l'incendie"
Certificat de réalisation individuel
Copie de la feuille de présence
Renseignement du registre de sécurité



coût

Selon devis ou conditions tarifaires



accessibilité et handicap

Selon protocole de l'entreprise utilisatrice (formation intra-entreprise)
Contacter notre référent handicap à l'adresse suivante :
inclusion-rgpd@alienor-prevention.fr